

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

*concernant*

*la revalorisation salariale du personnel éducatif des structures d'accueil parascolaire de l'administration communale d'Yverdon-les-Bains*

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le 14 décembre 2023, la Municipalité a communiqué au Conseil communal les résultats d'une évaluation portant sur l'égalité salariale au sein de l'administration communale d'Yverdon-les-Bains (CO 23.10). Pour rappel, cette évaluation, réalisée à l'aide du logiciel Logib mis à disposition par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, présentait des résultats globalement très satisfaisants, avec l'obtention de la certification « avancée » (label Fair-ON-Pay *advanced*) qui distingue la Ville en tant qu'employeuse engagée en faveur de l'égalité salariale.

La Municipalité avait alors réaffirmé sa volonté de maintenir ses efforts en entreprenant de nouvelles démarches visant à éliminer toute forme d'inégalité salariale. Plusieurs axes de travail avaient été identifiés, dont la mise en place de mesures collectives, impliquant notamment la réévaluation de certaines fonctions.

Pour ce faire, une analyse approfondie a été conduite par le Service des ressources humaines dans le courant de l'année 2024, afin de déterminer plus précieusement les pistes d'améliorations possibles. Il ressort de cette évaluation que le secteur de la petite enfance du Service Jeunesse et cohésion sociale (JECOS) présente des caractéristiques singulières. Ce domaine d'activité connaît non seulement une forte sollicitation, mais il est également principalement composé d'un personnel féminin travaillant majoritairement à temps partiel.

Ce constat met en lumière la réalité de ces métiers : la majorité des emplois dans ce secteur sont occupés par des femmes qui contribuent quotidiennement, par leur engagement et leurs compétences, à l'accompagnement des enfants confiés aux structures d'accueil extrafamiliales de notre commune. Or, cet engagement est essentiel pour permettre de délivrer des prestations de qualité aux familles et *in fine* pour participer à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle indispensable à l'égalité entre hommes et femmes. En outre, les attentes en termes de qualité de la prise en charge des enfants ont graduellement évolué ces dernières années avec une attention toujours accrue portée au bien-être et à l'épanouissement des enfants. L'évolution de ces attentes nécessite donc un haut niveau de responsabilité et de compétences qui n'est pas reconnu de manière pleinement satisfaisante en termes de rémunération.

Pour toutes ces raisons, il apparaissait nécessaire, pour la Municipalité, de revaloriser les postes du personnel éducatif, afin de reconnaître pleinement les exigences accrues de leurs fonctions et de soutenir un accompagnement compétent des enfants placés au sein des structures de la Ville. Cette mesure répond ainsi à la volonté municipale de réduire les inégalités salariales en revalorisant des fonctions traditionnellement occupées par des femmes et, d'autre part, de reconnaître l'importance des compétences spécifiques requises dans les métiers dédiés à l'accueil des enfants.

La Municipalité souhaite préciser que cette mesure, forte et collective, engendre néanmoins un coût raisonnable, d'environ CHF 65'000.- et que ce dernier a d'ores et déjà été intégré dans le cadre de la préparation du budget 2025 de l'administration.

La Municipalité se réjouit de cette démarche en faveur de l'égalité salariale, mais également d'encourager la reconnaissance de ces métiers essentiels au sein de notre société. La Municipalité est convaincue que cette démarche s'inscrit dans l'intérêt de toutes et tous : elle participe à instituer une société toujours plus égalitaire, renforce l'attractivité de ces métiers et contribue à fidéliser un personnel qualifié, motivé et attaché aux valeurs de notre administration.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La vice-syndique   
C.Tanner



Le secrétaire :   
F. Zürcher